



CARNET DE ROUTE : PASSE-PARTOUT ET DELTAPLANE

Publié le 17 juillet 2021 par Semal



Catégorie : [Une](#)

L'Euro Foot 2021, avec ses centaines de milliers de postillons expectorés dans les tribunes, et ses centaines d'embrassades sudoripares sur les pelouses, c'est bel et bien terminé. Sur fond de Tour Eiffel et de Champ de Mars, dans cet inimitable style narco-monarchiste cher à la Vème République, Emmanuel Macron a annoncé le 12 juillet à la télé l'obligation d'un "passe COVID" sur tout le territoire français.

Le président français a décidé seul de cette mesure, sa majorité l'a suivi et opiné, et les autres commentent et râlent : c'est la démocratie "à la française".

Pour tous les Français âgés de plus de 12 ans, ce "Pass sanitaire" (qui doit avoir perdu son "e" chez Péc...) sera donc exigible, dès le 21 juillet, pour accéder aux lieux de spectacles et de loisirs (bonjour les festivals !), et dès le 1er août, dans tous les cafés, restaurants, centres commerciaux, établissements médico-sociaux et transports de longues distances (bonjour les vacances !).

Suite à une première levée de boucliers, Olivier Véran, le ministre français de la Santé, a dû repousser cette obligation vaccinale au 30 août pour la tranche des 12-17 ans – dont les vacances, après toute une année de confinement, auraient sinon été très méchamment compromises.

Dans la foulée, le chef de l'État a également annoncé, à la date du 15 septembre, l'obligation vaccinale pour l'ensemble du personnel soignant, au risque sinon de perdre et leur emploi et leur paye (1).

Voilà donc les supposés héros de la lutte contre le COVID, en première ligne contre la maladie depuis plus d'un an et demi, sèchement "remerciés" si ils et elles refusent d'obtempérer au subit prurit jupitérien.

Si l'objectif était de provoquer un "sursaut" vaccinal, cette annonce télévisuelle a visiblement dépassé toutes les espérances du gouvernement :

en 48 heures, deux millions de Français·es se sont précipité·es sur les plateformes de réservation pour cocher la case "piquouze". Quand à savoir si cette mesure est médicalement nécessaire, éthiquement acceptable, socialement praticable et juridiquement fondée, c'est une autre paire de baxters.

Avec un taux de vaccination certes supérieur, mais néanmoins comparable, Boris Johnson et le gouvernement anglais viennent pourtant de prendre une décision diamétralement opposée : lever toutes les restrictions sanitaires dès le 19 juillet !

Y aurait-il donc deux médecines, deux épidémies, deux stratégies de santé publique ?

Le "storytelling" macronien, commun à d'autres gouvernements européens, est connu : le variant Delta, très méchant, une quatrième vague, warning "pazop !", un nouveau confinement, pas glop, et donc, pour sauver notre indispensable art de vivre, et accessoirement "sauver des vies", tous aux seringues !

Dans le pays qui l'a vu naître, l'Inde, un pays aux infrastructures sanitaires défailtantes, le fameux "variant Delta" est pourtant rentré à la niche en suivant une très classique "courbe de Gauss", qui l'a presque ramené, en trois mois, à son point de départ (figure 1). Or si son décollage avait fait les gros titres des médias, pratiquement personne n'a parlé de son atterrissage. C'est la peur qui fait vendre.



Statistiques

Nouveaux cas Décès Vaccinations Tests

Source JHU CSSE COVID-19 Data · Dernière mise à jour : il y a 2 jours



Il y a en outre un certain paradoxe à réclamer dans l'urgence la généralisation d'une campagne vaccinale, si l'on ne tient aucun compte des supposés effets positifs de cette même vaccination.

C'est pourtant ce qui arrive quand on continue à se focaliser sur le nombre de "cas", plutôt que sur le nombre de cas graves ou de décès.

Avec un taux de vaccination de 68 % en Grande-Bretagne, on constate ainsi que l'actuelle augmentation de la circulation du virus (voir figure 2) ne se traduit plus par une augmentation parallèle des hospitalisations ou de la létalité (voir figure 3). Même en tenant compte de "l'effet retard" (contagion, hospitalisation, décès...), le changement est patent. Et pour cause : n'est-ce pas précisément l'objectif déclaré de la vaccination ?

Statistiques

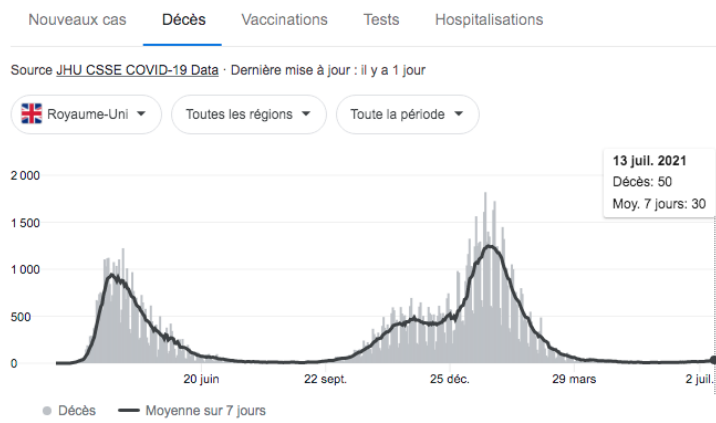
Nouveaux cas Décès Vaccinations Tests Hospitalisations

Source JHU CSSE COVID-19 Data · Dernière mise à jour : il y a 1 jour





Statistiques



Mais au delà de cet aspect épidémiologique, **ce**

qui m'inquiète aujourd'hui le plus, ce sont les conséquences sociologiques du "coup Delta" de Macron (merci "le Canard Enchaîné").

Dans l'autoproclamé "pays des droits de l'homme", on devra donc dorénavant montrer son QR ou son "Pass sanitaire" dix fois par jour, pour boire un café, faire des courses, aller à la poste, au club de sport ou se payer un cinoche. Et tous ceux qui, pour diverses raisons, en seront privés, seront donc automatiquement exclus de ces activités sociales de base.

Vous imaginez-vous le flicage généralisé que cela impliquera au quotidien pour des millions de françaises et de français ? Les cafetiers et les restaurateurs transformés en agents de sécurité, les référents COVID à l'entrée de tous les magasins, les lieux d'accueil, de culte et de culture obligés de filtrer les entrées et d'exclure les "bannis", et les test PCR remplaçant désormais les visites chez le fleuriste ("*je vous ai apporté des écouvillons, parce que les fleurs, ça est périssable...*" – avec l'accent). En avant-goût de ce qui se prépare, l'accès à grande scène du Palais des Papes, au Festival d'Avignon, avec ses mille places, est désormais soumise à un test PCR (coût supplémentaire par personne : 25 euros).

Et tant pis pour ceux qui avaient acheté leur place à l'avance (avis aux amateurs : mon copain Clément Thirion revend la sienne). A partir du 21 juillet, cela concernera donc aussi tous les petits lieux du Off. Suicide, mode d'emploi.

A neuf mois des élections présidentielles françaises, Emmanuel Macron, avec son "coup Delta", est visiblement déjà en campagne électorale.

Avec une politique économique franchement à droite (les 500 plus grandes fortunes de France ont augmenté leur patrimoine de 30% l'année passée!), il entend désormais, drapé dans son costume présidentiel, élargir son possible électorat au camp de la peur, de la "sécurité" et de l'autorité.

Sa stratégie est limpide : couper l'herbe sous le pied à une candidature de la droite "officielle" pour se retrouver en tête-à-tête avec Marine Le Pen au second tour. Dans ce cas de figure, il considère que sa réélection sera acquise, puisque "la gauche" lui semble trop divisée pour cristalliser l'alternative, et que, face à La Pen, le report de ses voix lui semble automatique.

Reste à savoir si le "Pass sanitaire" du gouvernement français passera le cap du Conseil d'État,

puisqu'il crée visiblement une sous-catégorie de Français dont l'accès à une vie sociale "normale" sera sensiblement restreint. "Liberté, Égalité, Fraternité", dans ton cul. De nombreux recours restent donc sans doute légalement possibles.

Il ne faut en outre pas oublier que les vaccins actuellement mis en urgence sur le marché sont encore tous "en phase III" – la phase où l'on collecte, à une échelle de masse, les éventuels effets secondaires des médicaments.

Les études concernées doivent en effet se terminer le 2 mai 2023 pour Pfizer, le 14 février 2023 pour AstraZeneca, le 27 octobre 2022 pour Moderna et le 2 janvier 2023 pour Johnson & Johnson. Pour Pfizer et Moderna, la collecte des données "primaires" n'est même pas terminée ! (2) Or la loi précise clairement que, durant cette période, la participation aux "essais cliniques" doit se faire sur une base... volontaire – au risque sinon d'encourir de lourdes amendes... et même des peines de prison !

C'est d'ailleurs pour cette raison, sans doute, que le vaccin n'est pas explicitement "obligatoire". On se "contente" de vous pourrir la vie si vous ne l'avez pas.

En France, l'article L1126-1 du Code de Santé Publique précise en effet :

" Le fait de pratiquer ou de faire pratiquer sur une personne une recherche mentionnée aux 1° ou 2° de l'article L. 1121-1 ou sur un essai clinique mentionné à l'article L. 1124-1 du code de la santé publique sans avoir recueilli le consentement libre, éclairé et, le cas échéant, écrit de l'intéressé, des titulaires de l'autorité parentale ou du tuteur ou d'autres personnes, autorités ou organes désignés pour consentir à la recherche ou pour l'autoriser (...) est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Les mêmes peines sont applicables lorsque la recherche est pratiquée alors que le consentement a été retiré ". (3)

En Belgique, c'est la Loi du 7 mai 2017 "relative aux essais cliniques de médicaments à usage humain" qui traite de la question, dans ses articles 44 et 45, avec des amendes et des peines de prison équivalentes.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les campagnes vaccinales visent aujourd'hui clairement les mineurs d'âge, dans la tranche de 12-17 ans, alors qu'ils ont été totalement exclus de toutes les études sanitaires préalables (2) ! Ce qui les transformeraient de fait et bien malgré eux en cobayes.

En l'état actuel de nos connaissances, je suis personnellement partisan d'une vaccination ciblée pour tous les groupes d'âge concernés par le COVID – et je suis d'ailleurs moi-même vacciné. Mais je suis totalement opposé à une "obligation vaccinale" qui, sans oser dire son nom, violerait aussi manifestement la liberté de conscience et les libertés constitutionnelles de tous ceux et toutes celles qui s'y opposent légitimement aujourd'hui.

Si notre corps nous appartient, notre santé, comme nos libertés, sont notre bien commun. Ne laissons personne nous les confisquer.

Claude Semal, le 14 juillet 2021.

(1) Selon les sources et les modes de comptage, en France en juin 2021, entre 64 et 91% des

professionnel·les de la santé auraient déjà reçu au moins une première dose du vaccin.

(2) clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT04368728, [NCT04516746](https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT04516746), [NCT04470427](https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT04470427), [NCT04505722](https://clinicaltrials.gov/ct2/show/NCT04505722).

(3) <https://www.doctrine.fr/l/texts/codes/LEGITEXT000006072665/articles/LEGIARTI000006685919>